

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du **13 mars 2018**
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTEK - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

M. le Maire ouvre la séance à 20h10 et salue les personnes présentes.

M. le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le renouvellement du parc informatique et la conclusion d'une convention de prestations informatiques avec la CAH. Ce point sera abordé avant la présentation des nouveaux rythmes scolaires.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 13 février 2018
3. Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Principal
4. Approbation du Compte de Gestion 2017 - Budget Principal
5. Débat d'orientation budgétaire 2018
6. Acquisition de parcelles à titre gracieux
7. Constitution de servitudes foncières SDEA à titre gratuit
8. Renouvellement du parc informatique et convention de prestations informatiques avec la CAH
9. Information sur la modification des rythmes scolaires
10. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Eric MULLER, secrétaire de la présente séance assisté par Mme Michèle KAPFER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 13 février 2018

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 13 février 2018.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 13 février 2018.

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal
à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS
(Mme Elisabeth JAECK et M. Alain KEITH)**

3. Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Principal

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

Mme Béatrice SCHNEIDER demande à l'assemblée de statuer, compte-tenu du faible nombre de participants, sur le maintien d'une commission des Finances avant le vote du budget 2018 qui doit intervenir impérativement avant le 15 avril. M. le Maire propose d'opter soit pour une seule commission portant sur le Compte Administratif et les orientations, soit pour une synthèse sur ces comptes présentée directement en réunion de conseil.

Le problème du choix de la date de la précédente séance en période de congés scolaires est soulevé. M. Alain KEITH pointe l'intérêt de maintenir une commission thématique avant la tenue du Conseil Municipal. M. Joseph KUHN pense toutefois qu'une commission élargie n'est pas opportune.

La prochaine commission des Finances se tiendra donc mercredi prochain le 4 avril à 20h00 et se limitera aux membres nommés pour siéger en son sein.

Mme Béatrice SCHNEIDER présente la consommation des crédits chapitre par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, telle que figurant dans le tableau ci-dessous et propose de procéder à un vote global.

Elle précise que le Compte Administratif 2017 a été présenté plus en détail à la commission des Finances qui s'est tenue le 27 février dernier.

Dépenses de fonctionnement			
Article	Nature	BP 2017	CA 2017
22	Dépenses imprévues	17 538,68	0,00
011	Charges à caractère général	154 017,00	134 504,77
606	Achats de matériel et fournitures	47 650,00	39 595,82
61	Charges extérieures	61 430,00	60 484,12
62	Autres services extérieurs	44 937,00	34 424,83
012	Charges de personnel	268 324,00	257 417,18
63	Impôts, taxes et versements	4 180,00	3 887,05
64	Charges de personnel	264 144,00	253 530,13

Article	Nature	BP 2017	CA 2017
014	Atténuations de produits	112 166,00	112 166,00
739	Reversement et restitutions sur impôts et taxes	112 166,00	112 166,00
65	Autre charges de gestion courante	91 870,00	91 085,83
66	Charges financières	5 319,00	5 318,69
67	Charges exceptionnelles	15 600,00	7 048,20
023	Vir. Investiss. (autofinancement)	310 000,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements	27 552,79	27 552,79
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 002 387,47	635 093,46
Recettes de fonctionnement			
Article	Nature	BP 2017	CA 2017
002	Résultat de fonction. reporté	0,00	0,00
070	Produits des services, du domaine et des ventes	23 726,00	41 538,99
73	Impôts et taxes	714 759,00	725 913,99
74	Dotations, subventions et participations	218 497,00	219 075,12
75	Autres produits de gestion courante	15 100,00	16 387,22
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 605,47	16 159,64
13	Atténuation de charges	18 700,00	8 324,36
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 002 387,47	1 027 399,32
Résultat de fonctionnement :			392 305,86
Dépenses d'investissement			
Article	Nature	BP 2017	CA 2017
020	Dépenses imprévues	19 469,95	0,00
10	Capitaux	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	4 485,47	4 485,47
13	Subvention d'équipement	4 485,47	4 485,47
16	Emprunts et dettes	21 441,00	21 440,75
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	729,00
204	Subventions d'équipement versées	190 592,00	123 714,32
21	Immobilisations corporelles	1 436 262,80	1 179 597,77
26	Participations	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 722 251,22	1 329 967,31
Recettes d'investissement			
Article	Nature	BP 2017	CA 2017
001	Excédent d'investissement reporté	426 935,61	426 935,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	472 179,42	567 486,89
13	Subventions d'investissement	485 583,40	416 624,54
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00
21	Virement section de fonctionnement	310 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	72 383,64
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
40	Opérations d'ordre	27 552,79	27 552,79
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 722 251,22	1 510 983,47
Résultat d'investissement :			181 016,16
Résultat global investissement et fonctionnement :			573 322,02

Mme Béatrice SCHNEIDER propose d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

L'excédent de 392 k€ dégagé au budget 2017 en section de fonctionnement avait été annoncé au dernier Conseil Municipal lors de la présentation de la capacité d'autofinancement de la commune.

M. Maurice SCHERER précise que les garnitures ont été achetées sur le budget de la commune. En contrepartie, l'OMSCL ne percevra plus de subvention tant que la dette ne sera pas épurée.

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

◆ Dépenses	635 093,46 €
◆ Recettes	<u>1 027 399,32 €</u>
◆ Résultat	+ 392 305,86 €

Section d'investissement

◆ Dépenses	1 329 967,31 €
◆ Recettes	<u>1 510 983,47 €</u>
◆ Résultat	+ 181 016,16 €

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : 573 322,02 €

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 présenté et arrêté comme ci-dessus.
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement,
- **DECIDE** d'affecter à l'article 1068 du budget 2018 la somme de 392 305,86 €.

**La délibération est approuvée à l'unanimité de 18 votants,
le Maire s'étant retiré de la salle lors du vote.**

4. Approbation du Compte de Gestion 2017 - Budget Principal

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du Budget Principal,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Débat d'orientation budgétaire 2018

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER explique que des éléments ont déjà été évoqués concernant les projets d'investissement pour les années 2018 et suivantes, lors de la réunion de la Commission Finances élargie qui s'est tenue le 27 février 2018. Il a notamment été proposé de lancer les projets suivants :

- création d'une Maison des Associations et des Jeunes,
- construction des Ateliers Municipaux,
- aménagement du terrain de la ferme Krauth,
- transfert du Foyer Saint-Maurice.

Ces projets ont été confirmés par les membres du Conseil Municipal lors de la réunion de la Commission Travaux élargie du 22 février 2018 et pourront être menés sereinement au vu de la capacité d'autofinancement dégagée sur les derniers exercices.

Il est également prévu d'acquérir une tondeuse frontale mulching professionnelle, de prévoir une enveloppe pour l'acquisition éventuelle de terrains et leur aménagement foncier, ainsi que de relancer les travaux de réfection du rez-de-chaussée de la mairie.

L'adjointe chargée des finances propose de maintenir le même niveau de pression fiscale que pour les années 2016 et 2017 et de reconduire les contributions directes à leur taux actuel tels que votés par le Conseil Municipal en séance du 11 avril 2017, à savoir pour la part communale un taux de 6,98 % pour les taxes foncière bâtie et d'habitation et de 26,39 % pour la taxe foncière non bâtie.

Il est rappelé que le montant versé par la CAH au titre du pacte financier viendra compenser les pertes de recettes, afin de ne pas impacter les finances communales.

M. Joseph KUHN valide ce choix qui permettra de suivre l'évolution du budget de la CAH et souhaite connaître l'impact des augmentations de cotisations et de la CSG.

M. le Maire indique que la CAH a décidé de maintenir ses taux d'imposition lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu la semaine dernière.

Reste à voir si le Département prendra une position identique.

M. le Maire rappelle que notre capacité d'autofinancement a doublé depuis 2008, ce qui montre bien que la commune est en mesure de répondre aux demandes des contribuables sans pour autant augmenter les taxes locales.

Même si une hausse des taux de 1 % ne conduit qu'à une recette supplémentaire de 5 000 €, cette hausse aurait tout de même un impact de 50 000 € sur 10 ans. La révision des taux sera donc à reconsidérer en 2019 en tenant compte de l'évolution des compensations.

Mme Béatrice SCHNEIDER est plus réservée quant à l'impact de la suppression de la taxe d'aménagement non compensée par l'Etat du fait de l'année de basage retenue, moins favorable au vu des projets de développement menés ces dernières années, à placer en perspective de la suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020.

Des prévisions budgétaires ajustées seront à envisager lorsque les bases auront été revalorisées, en tenant compte des nombreux projets qui seront à lancer d'ici fin d'année et dès que la CAH aura fourni les éléments financiers qui détermineront sa compensation.

Pour finir, M. le Maire émet le souhait de réserver une enveloppe de 10 000 à 20 000 € pour aménager une aire de jeux dans le quartier de la Tuilerie et pour agrémenter les nouveaux espaces publics de mobilier et d'accessoires urbains, notamment le long de la piste cyclable et au niveau des jardins réaménagés aux abords de la gare.

M. Alain BIETH précise enfin que la commune de Bernolsheim confirme le projet d'installer un point d'apport volontaire pour la collecte du verre sur le parking du Super U de Bernolsheim. Les modalités de mise en œuvre sont encore à définir. Pour M. Jeannot KLEIN, les questions soulevées au sujet des difficultés rencontrées par les personnes âgées restent toujours ouvertes.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018, tel qu'exposé ci-dessus.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Acquisition de parcelles à titre gracieux

Rapporteur : M. Francis WOLF

Lors de la séance du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition de Mme DIEBOLD et M. CONRATH les terrains cadastrés section n° 39 parcelles 176, 178, 183 et 185 situés à proximité des futurs ateliers municipaux, afin d'y implanter 40 arbres fruitiers et 185 ml de haies arborées dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires dans la zone IAU pour la faune et la flore. La convention afférente à été signée la semaine dernière.

En contrepartie, Mme DIEBOLD et M. CONRATH attribuent gratuitement à la commune de Mommenheim le terrain cadastré section 34 n° 116 d'une contenance de 21,80 ares.

Le notaire chargé de rédiger les actes authentiques demande à la commune de Mommenheim de se prononcer sur l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle, la délibération afférente ne le mentionnant pas explicitement.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU la délibération n° 14 du 12 décembre 2017 approuvant la convention fixant les obligations en matière de mise en place de mesures compensatoires pour la faune et la flore,

CONSIDERANT les termes de ladite convention, signée le 9 mars 2018 entre Mme DIEBOLD et M. CONRATH, d'une part, et la Commune de Mommenheim, d'autre part,

- **APPROUVE** la cession amiable du terrain cadastré section 34 n° 116 d'une contenance de 21,80 ares, propriété de Mme Maria DIEBOLD et de M. Damien CONRATH demeurant respectivement 44 rue des Romains à 67670 Mommenheim et 14 rue des Tilleuls à 67670 Waltenheim-Sur-Zorn,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer, pour le compte de la commune de Mommenheim, l'acte de vente de ladite parcelle,
- **PRECISE** que cette cession est consentie à titre gratuit et que les frais s'y rapportant sont à la charge exclusive de Mme Maria DIEBOLD,
- **CHARGE** Me BECHMANN, notaire à Hochfelden, de rédiger l'acte authentique.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Constitution de servitudes foncières SDEA à titre gratuit

Rapporteur : M. Francis WOLF

Constatant la dégradation de la qualité de l'eau malgré l'implantation d'une couverture végétale dans les champs de captage d'eau potable, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle compte mener des analyses plus poussées destinées à engager des mesures préventives.

Pour ce faire, il demande à bénéficier d'un droit d'établir à demeure un piézomètre de 20 mètres de profondeur sur le terrain cadastré section 38, parcelle n° 2 et un triplet de piézomètre de 10 mètres de profondeur dans la parcelle cadastrée section 33, parcelle n° 71. Ces équipements compléteront les installations déjà en place sur le ban communal.

L'implantation de ces ouvrages est destinée à approfondir les connaissances sur les ressources en eau souterraines, déterminer les transferts entre les cours d'eau et les aquifères souterrains et à suivre les niveaux piézométriques ainsi que la qualité des ressources en eau.

Conformément aux articles 686 et suivants du Code Civil relatifs aux servitudes par le fait de l'homme, la commune de Mommenheim accepte de consentir conventionnellement au SDEA ladite servitude, accordée à titre gratuit, qui fera l'objet d'une inscription au livre foncier de Mommenheim.

M. le Maire propose par ailleurs d'organiser une rencontre au cours du mois de mai avec les représentants de la SDEA, afin qu'ils nous présentent leurs actions et nous éclairent sur les raisons qui justifient l'évolution progressive de la pollution probablement issue des communes environnantes.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec le SDEA Alsace-Moselle la convention relative à la constitution de servitudes foncières pour l'implantation à titre gratuit de piézomètres sur les parcelles cadastrées n° 71 en section 33 de 59,99 ares et n° 2 en section 38 de 25,25 ares, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Renouvellement du parc informatique et convention de prestations informatiques avec la CAH

Rapporteur : M. Francis WOLF

Plutôt que de passer commande auprès du prestataire informatique habituel, M. le Maire propose de remplacer le parc informatique vieillissant de la mairie (installation de 4 postes informatiques) acquis en 2011, pour un coût estimé à environ 5 000 € HT, en faisant appel au service commun « Systèmes d'Information » qui sera mis en place par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) à compter du 1^{er} avril 2018, à l'instar de ce qui se pratique depuis plusieurs années dans la commune de Schweighouse S/Moder.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de mutualisation de moyens informatiques destiné à favoriser l'exercice des missions des structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions. Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER abonde dans ce sens. M. Jeannot KLEIN s'interroge sur le renouvellement du matériel tous les 3 ans pour tenir compte de l'évolution technologique.

La commune de Mommenheim demande ainsi à bénéficier des compétences informatiques de la CAH en matière d'infrastructures, de matériels informatiques, de maintenance ou de logiciels. Les données seront hébergées par ses soins, assurant ainsi leur sécurisation et des perspectives d'évolution plus intéressantes. M. le Maire confirme également l'intérêt de bénéficier d'une mise à jour régulière des antivirus et des autres applications.

Pour mobiliser ce service, il est proposé de conclure une convention avec la CAH ayant pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et de fixer le coût annuel de cette prestation qui sera refacturée annuellement à la Commune de Mommenheim, à hauteur de 300 € par poste informatique. Mme Béatrice SCHNEIDER prévoit de budgétiser le coût d'acquisition.

Il est précisé que ce montant sera revalorisé annuellement en fonction du volume réel des prestations réalisées.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le remplacement du matériel informatique de la mairie ;
- **APPROUVE** la convention de mise en place d'un service commun « Systèmes d'Information » entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Commune de Mommenheim, telle que présentée en annexe à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2018 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Information sur la modification des rythmes scolaires

Rapporteur : M. Eric MULLER

Le comité de pilotage composé d'enseignants, d'élus, de parents d'élèves, de représentants du périscolaire et des services académiques s'est réuni à l'automne 2017 pour lancer une concertation concernant le retour d'une semaine d'école étalée sur 4 jours (de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, sauf le mercredi) sur Mommenheim à la prochaine rentrée scolaire.

Le comité s'est prononcé en faveur de cette nouvelle organisation du temps scolaire avec un maintien des plages de congés scolaires et le choix qui a été plébiscité à hauteur de 80 % lors du sondage réalisé auprès des acteurs de la vie de l'enfant. Il sera entériné sous réserve de validation par la CAH et des autorités académiques.

Reste à régler la question de l'organisation des accueils de loisirs périscolaires et plus particulièrement de l'occupation des animateurs sur des créneaux devenus vacants ou à l'inverse de leur disponibilité sur des périodes rendues à l'enseignement. La réflexion sur les activités à développer le mercredi reste aussi à creuser par la CAH et le monde associatif.

M. DANEY DE MARCILLAC, inspecteur de l'Education Nationale a par ailleurs confirmé, lors du conseil d'école du 16 février 2018, l'ouverture d'une classe élémentaire dès la rentrée de septembre 2018 et la création d'un 5^{ème} poste de professeur des écoles, ce qui permettra de revenir à une répartition des classes par niveau. Il a également annoncé une éventuelle seconde ouverture de classe en maternelle. La réponse définitive est attendue pour fin juin.

L'aménagement et la construction des locaux destinés aux activités scolaires et périscolaires est du ressort exclusif de la CAH qui devra rapidement pallier aux difficultés d'hébergement de ces nouvelles classes en attendant la construction d'un groupe scolaire.

La commune de Mommenheim a d'ailleurs proposer de mettre à sa disposition un terrain communal pour concrétiser ce projet et travaille en étroite collaboration avec les services compétents pour trouver une solution adaptée.

10. Divers

- M. le Maire convie les membres du Conseil Municipal au vin d'honneur qui sera donné dans la salle du Conseil dimanche prochain le 18 mars à l'issue de la cérémonie organisée par la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) à l'occasion de la journée de commémoration.
- M. le Maire rappelle la tenue de la remise du prix « Maisons fleuries » vendredi soir et demande aux personnes intéressées de confirmer leur présence. La manifestation se tiendra finalement dans la salle du Conseil et non dans la salle socio-éducative.

- M le Maire signale que des travaux de plantations de haies arbusives et de vergers imposés par l'étude d'impact sur les coulées boueuses seront réalisés pendant 3 semaines à partir du 19 mars 2018 dans l'emprise du lotissement, sur des parcelles situées à côté du cimetière israélite et de la déchetterie sur terrain privé.
- Le Conseil Municipal est convié au concert de Printemps donné par l'entente musicale Double M dimanche 8 avril 2018 à 16h00 à la salle polyvalente de Minversheim.
- M. le Maire rappelle que samedi 24 mars 2018 aura lieu le nettoyage de printemps. M. Alain BIETH fait un tour de table pour recenser le nombre de desserts qui seront confectionnés pour l'occasion.
- M. le Maire annonce l'arrivée prochaine de Mme Lydie JOUSSEAUME dans l'équipe administrative suite au départ de Sandrine VACHET fin février 2018. Elle a été recrutée en refort à compter du 14 mars et jusqu'à mi-août 2018. Le remplacement de Mme VACHET sera assuré par Mme Charlotte GLESS à compter du 21 mai 2018.
- M. Joseph KUHN précise que cette année les activités de décorations de Pâques qui sont organisées par l'association « Cadre de vie – Environnement » devant la mairie seront menées en deux temps ; le périscolaire participe à l'installation des décorations ce mercredi et les scolaires le mercredi suivant.
- M. Eric MULLER souhaite organiser l'Assemblée Générale du CCAS. La date du jeudi 5 avril 2018 à 18h30 est retenue.
- Mme Béatrice GNAEDIG sollicite le rafraichissement des marquages au sol à hauteur des nouveaux « céder le passage ». M. le Maire relancera les services techniques de la CAH à ce sujet dès que le temps sera plus clément en raison des matériaux utilisés.
- Concernant la Peugeot 206 abandonnée dans la PAD, le propriétaire a été identifié et la CAH se chargera de son enlèvement en lien avec la gendarmerie au terme de la procédure engagée.
- Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER demande si le projet de construction d'une Maison des Associations et de la Jeunesse débattu dernièrement en commission des Travaux connaîtra des suites d'ici un mois. M. Eric MULLER informe qu'il a pris contact et que des rendez-vous sont fixés avec un constructeur et avec un architecte spécialisé dans ce type de construction, ainsi qu'avec une chargée de mission qui a concrétisé un projet similaire pour le compte de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn (cinq équipements collectifs en cours de construction). L'orientation donnée à l'occasion de la commission des Travaux élargie est confirmée en l'état actuel des démarches entreprises.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h00.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Francis WOLF